

Liberté Égalité Fraternité

Versailles, le 14 septembre 2021

Division d'appui et conseil aux établissements et aux services

Réf.: DACES 2/2021-2022/001 Affaire suivie par: David POIRIER

2: 01.30.83.44.23

Diffusion:

Pour attribution : A Pour Information : I

1	DSDEN		ESPE
I	78		Universités et IUT
Ι	91		Gds. Etabs. Sup
ı	92		CANOPE
ı	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
I	Inspection 2nd degré		78
ı	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
Α	Lycées		95
Α	78		DRONISEP
Α	91		INS HEA
Α	92		INJEP
Α	95		SIEC
Α	Collèges		UNSS
Α	78		Représentants des
Α	91		Personnels, 1er degré
Α	92		78
Α	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des
	92		Personnels, 2nd degré
	95		Associations de
	Écoles privées	1	parents d'élèves académiques
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
Α	EREA		•
Α	ERPD	Ì	

Nature du document :

☐ Nouveau

✓ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexe 30 p.
Total 31 p.

La Rectrice de l'Académie de Versailles,

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale

Objet: Elections aux conseils d'administration des E.P.L.E

Calendrier et modalités de mise en place des conseils d'administration des E.P.L.E Année scolaire 2021-2022

Références :

Code de l'éducation (art L.111-4, L 421-2 à L 421-4, R.421-14 à R.421-36, D 421-31 à 33 et R.421-42 et 43) ;

Circulaire du 30 août 1985 modifiée portant sur la mise en place des conseils d'administration ;

Circulaire 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école:

Circulaire 2016-140 du 20 septembre 2016 relative à la composition et au fonctionnement des instances de la vie lycéenne ;

Note de service du 24.06.2021 relative aux élections des représentants de parents d'élèves aux C.A. des EPLE parue au BOEN n° 26 du 1er juillet 2021.

Les élections des représentants des élèves, des parents d'élèves et des personnels aux conseils d'administration des E.P.L.E. constituent un moment essentiel de l'année scolaire. Dans ces instances, les représentants prennent une part active dans la vie et le fonctionnement de l'établissement scolaire en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Cette année, les élections devront être finalisées avant la fin de la 7ème semaine suivant la rentrée scolaire, soit **au plus tard le 16 octobre 2021.**

Vous trouverez en annexes les informations nécessaires au bon déroulement des différentes opérations électorales.

Pour la Rectrice et par délégation Le secrétaire général de l'académie

Benoît Verschaeve